

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201089-20250224-202502-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

Département de la Loire

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025 DELIBERATION N° 202502-03

Nombre de Conseillers :

Nombre de membres en exercice: 15

Quorum:8

Nombre d'absent(s): 5

Nombre de membres présent(s): 10

Nombre de pouvoir(s): 2

Nombre de suffrages exprimés: 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre Février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-Le-Grand dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe DESTRAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 18 FEVRIER 2025

Étaient présents : DESTRAS Christophe ; Michel RIBBA ; ROCHET Christine ; DECHAUMET Sébastien ; MBOCK Eléazar ; BOURGIN METTON Nadine ; DUMOULIN Denise ; DUPEYRON Serge ; VIRICELLE Françoise ; CROZIER Julien ;

Etaient absents excusés: GARNIER Léo; CLUZEL Sylvain; CRETON Cécile

Avaient donné procuration: CHEVROT Christine à RIBBA Michel; LAGARDE Elisabeth à DESTRAS Christophe

Secrétaire de séance : BOURGIN METTON Nadine

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Sous la présidence de M. RIBBA, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201089-20250224-202502-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

SECTIONS		DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Réalisation de l'exercice 2024	444 264.25€	569 711.73€	
	Résultat 2024	déficit	Excédent	+125 447.48€
	Report de l'exercice n-1 :			
	-Report en section de fonctionnement (002)	0.00€	186 162.40€	
	Résultat cumulé en section de fonctionnement			
		444 264.25€	755 874.13€	
	Résultat clôture exercice 2024	+311 609.88€ E)		EXCEDENT
INVESTISSEMENT	Réalisation de l'exercice 2024	329 385.53€	302 708.94€	
	Résultat 2024	Déficit	Excédent	-26 676 .59€
	Reports de l'exercice n-1:			
	-Report en section d'investissement (001)	0.00€	137 370.60€	
	Résultat cumulé en section d'investissement	329 385.53€	440 079.54€	
	Résultat de clôture exercice 2024	+ 110 694.01€		EXCEDENT
	Reste à réaliser à reporter en 2025	39 558.80€	5 041.00€	
	Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 - 34 517.80€		DEFICIT	
	Resultat cumulé en section d'investissement	+ 76 17	6.21	EXCEDENT
SOLDE GLOBAL	Résultat global + 3	87 786.09€	EXCEDE	NT

Conformément à l'article L.121-14 du code général de collectivités territoriales (CGCT), Christophe DESTRAS, maire, ne participe pas au vote et se retire.

Vote: Pour: 10

Contre:

0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte administratif 2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A L'Hôpital-Le-Grand, le 25 février 2025

Le Maire,

Le secrétaire,

Christophe DESTRAS

BOURGIN METTON Nadine

ARRETE ET SIGNATURES 20250224 202502 03 DE

Nombre de membres en exercice : 15

Réception par le préfet : 25/02/2025

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : <u>A</u> <u>O</u>

VOTES:

Pour : <u>/ .0</u>

Contre : $\underline{ \bigcirc}$ Abstention : $\underline{ \bigcirc}$

Date de convocation

18/02/2025

Présenté par <u>Nousieur</u> RiBBA

A L'Hôpital-le-Grand, le 24/02/2025

Délibéré par le conseil muncipal, réunie en session ordinaire

A L'Hôpital-le-Grand, le <u>2</u> 4/ 02/ 2025

Les membres de l'assemblée délibérante,

DESTRAS Christophe	
RIBBA Michel	AHAMA .
ROCHET Christine	al -
DECHAUMET Sébastien	
MBOCK Eléazar	Alexander
BOURGIN METTON Nadine	Mul
CLUZEL Sylvain	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201089-20250224-202502-03-DE

Accusé certifié exécutoire

DUMOULIN Denise	Réception par le préfet : 25/02/2025
CHEVROT Christine	P/o AMANA
LAGARDE Elisabeth	
DUPEYRON Serge	
VIRICELLE Françoise	Timette
CRETON Cécile	=
CROZIER Julien	AAA
GARNIER Léo	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le _ 25/02/2025, et de la publication le 25/02/2025

A L'Hôpital-le-Grand , le 25/02/2025

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :